



## Demande d'une lycéenne majeure de supprimer accès infos scolaires

Par **Marie2106**, le **07/05/2019** à **16:51**

Bonjour

Ma fille est une lycéenne majeure depuis le 18/04/2019.

Elle n'entretient plus aucune relation avec son père.

Elle a écrit un courrier au chef d'établissement faisant état de sa majorité, expliquant qu'il n'y avait plus d'autorité parentale qui s'exerçait à son égard et qu'elle avait la pleine capacité juridique.

En conséquence, elle demandait à ce que son père n'ait plus accès aux informations scolaires la concernant.

Ma fille a de bonnes notes, pas d'absences, une élève lambda.

Refus du lycée.

Quel type de réponse devons-nous leur faire pour qu'elle puisse faire valoir ses droits.

En vous remerciant par avance des réponses que vous pourrez nous apporter